

Conseil Municipal de la commune de Clermont l'Hérault

Séance du mercredi 24 mai 2023 à 18h Salle Georges Brassens

Conseillers Municipaux en

exercice: 29

Conseillers Municipaux présents ou représentés : 26

Date de la convocation :

17 mai 2023

Délibération n° DCM23-05-24P4 / Annule et remplace Délibération n° DCM23-04-13P5

Finances - Budget annexe de la caserne de gendarmerie Compte administratif de l'exercice 2022

Le quorum est atteint.

Présents:

M. Jean-Marie Sabatier, Premier Adjoint, Président de la séance,

Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints*,

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux*,

Absents

M. Gérard Bessière, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Catherine Klein, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô.

Procurations:

Mme Michelle Guibal à Mme Véronique Delorme M. Jean François Faustin à M. Jean-Marie Sabatier Mme Catherine Klein à Mme Joëlle Mouchoux Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési Mme Paquita Médiani à Mme Marie Passieux Mme Claudine Soulairac à M. Michel Vullierme

Rapporteur: M. Jean-Marie Sabatier

Le niveau global d'exécution des dépenses et des recettes a été constaté au compte administratif du budget annexe de la caserne de gendarmerie pour l'exercice 2022 comme suit :

Section de fonctionnemer	it
Dépenses	99 003,16 €
Recettes	268 862,07 €
Section d'investissement	
Dépenses	96 474,09 €
Recettes	52 333,27 €

Le compte administratif du budget annexe de la gendarmerie établi par l'ordonnateur pour l'exercice 2022 est en tout point conforme aux écritures constatées dans le compte de gestion correspondant.

En application de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'arrêter le compte administratif du budget annexe de la caserne de gendarmerie pour l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessus et dans les documents ci-joints (extrait du compte administratif et note de présentation brève et synthétique),
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Cette proposition a reçu l'avis favorable unanime de la commission Ressources et moyens réunie le 5 avril 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées avec 4 ABSTENTIONS [Mme Marie Passieux, Mme Paquita Médiani représentée par Mme Marie Passieux, M. Franck Rugani, Mme Claude Blaho-Poncé],

ARRETE le compte administratif du budget annexe de la caserne de gendarmerie pour l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessus et dans les documents ci-joints (extrait du compte administratif et note de présentation brève et synthétique),

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance.

Premier Adjoint et président de séance,

Louise JABER

(Horau Sean-Marie SABATIER